

TRANSMIS LE 06/08/2024
REÇU LE 06/08/2024
AFFICHÉ LE 07/08/2024
NOTIFIÉ LE 07/08/2024
PUBLIÉ LE 07/08/2024
EXÉCUTOIRE LE 07/08/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

2024/...



FRANCONVILLE-LA-GARENNE

Direction des Services Techniques
Service Voirie – AM/MC/RT/SB

ARRETE PERMANENT n° 24-555

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION MISE EN IMPASSE DE LA RUE DES FRERES BRAET TRONÇON ENTRE LA RUE DU GENERAL LECLERC ET LA SENTE DU HAUT PAVE FRANCONVILLE-LA-GARENNE

Le Maire de la Commune de FRANCONVILLE-la-GARENNE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1, L 2213-1 et L 2213-2,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 225 et R 226.

VU le trafic automobile de la **Rue des Frères Braet**, celui-ci étant de nature à compromettre la sécurité et la commodité de la circulation, notamment au niveau de la largeur de circulation.

CONSIDERANT la nécessité de prescrire toutes mesures propres à assurer la sécurité publique.

ARRETE

ARTICLE 1 :

La circulation de la **Rue des Frères Braet** sera réglementée par la mise en place de la **rue en impasse dans le tronçon entre la rue du Général Leclerc et la sente du Haut Pavé** Franconville-La-Garenne.

Cette voie est réservée uniquement à la circulation des véhicules de service, véhicules d'urgence, de collectes, des vélos et des piétons.

ARTICLE 2 :

La signalisation du présent arrêté a été mise en place par l'entreprise qui a effectué les travaux.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté abroge et remplace toutes les dispositions contraires antérieures.
Le présent arrêté prendra effet à compter de sa signature.

ARTICLE 4 :

Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux Lois et Règlements en vigueur.

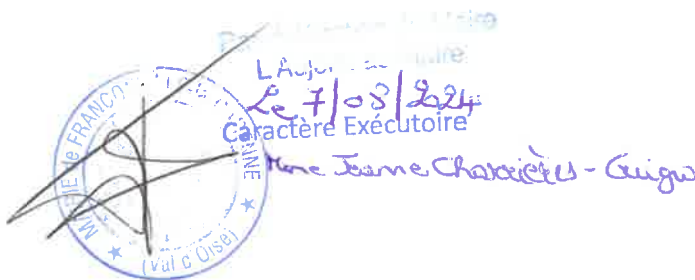
ARTICLE 5 :

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cet arrêté.

ARTICLE 6 :

Monsieur Le Maire, Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Directrice des Services Techniques, Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Police, Monsieur le Chef de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux Services d'Incendie et de Secours de FRANCONVILLE-LA-GARENNE, Service Communication de la Ville.

Fait en Mairie, le **TRENTE JUILLET DEUX MILLE VINGT QUATRE.**


L'Ajourné au Maire
Le 7/08/2024
Caractère Exécutoire
Mme Joanne Charrière - Guigou

Par délégation du Maire
Franck GAILLARD
Conseiller Municipal
En charge de la voirie


F Gaillard

Acte à classer**ARR24-555TECH**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-08-06T14-19-18.00 (MI254821413)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20240730-ARR24-555TECH-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte :

RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION - MISE EN IMPASSE
DE LA RUE DES FRERES BRAËT - TRONCON ENTRE LA RUE DU
GÉNÉRAL LECLERC ET LA SENTE DU HAUT PAVÉ - FRANCONVILLE-LA-GARENNE.

Date de décision : 30/07/2024



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public
3.5.2. affectation et désaffectation

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [Arrêté 24-555 Mise en impasse de la
Rue des Frère Braet tronçon entre la
Rue Gal Leclerc et Sente du Haut
Pavé.PDF](#)

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 06/08/24 à 14:19

Par [MAGLOIRE Emmanuelle](#)

Transmis

Date 06/08/24 à 14:19

Par [MAGLOIRE Emmanuelle](#)

Accusé de réception

Date 06/08/24 à 14:25

